

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08/02/2022

Le conseil municipal s'est réuni le **mercredi 08 /02/2022 à 20h**, salle du Conseil, sous la présidence de F. JACQUARD.

Présents : Pascaline BOURGEOIS, Dominique CHAUDAT, Viviane GAUTHERON, Damien GUILLEMIN, Romain JALLEY, Clément MASUE, Marie Agnès PRUDENT, David THIBERT.

Absent excusé : Bernard LONJARRET avec pouvoir à Viviane GAUTHERON

Secrétaire de séance : Marie Agnès PRUDENT

Convocation du 01 /02/ 2022

Le conseil :

Approuve le compte rendu de la réunion précédente du 10/09/2021

Convention mise à disposition d'Audrey MOSCA, secrétaire de mairie : suite au départ de Marlène Compagnon, la mutualisation de personnel continue avec la mise à disposition d'Audrey Mosca par la Communauté de Communes pour le poste de secrétariat, le Conseil accepte et délibère favorablement et charge Mme Le Maire de signer la convention.

Ouverture de crédits d'investissement : Mme le Maire rappelle les dispositions suivantes de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence de l'adoption de budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 : remboursement d'emprunt et restes à réaliser) s'élève à 612 455 €, conformément aux textes, il est proposé de faire application de cet article seulement à hauteur de 20 000 €. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 5 000 € au crédit de l'article 2154, remplacement de deux poteaux incendie en 2020
- 5 000 € à l'article 2313 pour les annonces légales du marché du gîte
- 10 000 € à l'article 2312 pour les travaux d'investissement forêt sur les parcelles 45 et 46.

Révision plan de sauvegarde communale : le document initial de 2018 est mis à jour, le Conseil accepte la révision et charge Mme Le Maire de signer les documents afférents à cette révision.

Suite à la réorganisation des services du trésor Public impliquant la fermeture de la trésorerie de Saint Germain du Bois, et la bascule des comptabilités des collectivités à Louhans. Ce centre traite 350 collectivités, nous n'avons pas encore tous les documents : compte de gestion, affectation des résultats, nous ne sommes donc pas en mesure de les voter, cependant il semble opportun de prendre connaissance des éléments à notre disposition, pour préparer le budget 2022 et la viabilité du projet.

Clôture du CCAS : le compte administratif du CCAS 2021 s'établit comme suit, dépenses de fonctionnement : 2 341.99 € recettes de fonctionnement : 1430.00 €. Résultat 2021 : -911.99 €. Résultats cumulés +990.27 €. Cet excédent de fonctionnement de 990.27 € sera réintégré au budget primitif communal 2022.

Compte administratif 2021 : le Conseil a pris connaissance du Compte administratif 2021, l'excédent de fonctionnement à reporter en recettes de fonctionnement sera de l'ordre de 229 000 €.

Lotissement : les terrains sont tous vendus, ce budget annexe n'a plus lieu d'être, le Conseil a délibéré favorablement pour la clôture du budget annexe du lotissement. Néanmoins, il reste une opération TVA à inscrire sur 2022, nous ferons un budget de clôture à la fin du premier trimestre, qui se soldera avec un déficit de 25 230.22 € retiré du budget principal.

Les subventions : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes : ADMR : 100 €, souvenir français : 50 €, ASTI 50 €, pompiers : 100 €.

Gîte : après la mise en ligne du marché (obligatoire pour les collectivités et les marchés importants) sur e-espaces publics et donc le retrait des dossiers de consultations sur cette

plateforme, la date de dépôt des offres a été repoussée au 02/02/2022 en raison du contexte sanitaire. Le récapitulatif des offres les mieux disantes s'élève à 465 336.88 €.

Le projet a été déposé sur la plateforme EFFILOGIS, le comité technique donnera son avis le 10/03/2022 et notifiera les aides de la région.

Le dossier DETR 2022, demandes d'aides de l'état, a été déposé en Sous Préfecture qui s'annonce timoré sur le projet, quant à son montant et les aides possibles. Nous nous prononcerons sur la viabilité de ce projet lorsque le montant des aides sera connu et écrit.

Nous avons reçu M. Edot, notre Conseiller Local auprès des collectivités pour la trésorerie, sur demande de la Sous-Préfecture pour analyser la situation financière, en amont du projet. M. Edot donne un avis favorable à la réalisation du projet.

Informations diverses, travaux divers en cours

L'élagage est en cours et se termine.

Ecole : de nouvelles étagères ont été installées dans la classe de M. Chaume.

Eglise : le support de la grosse cloche est enlevé, toujours en attente de réparation.

Réunions et rapport d'activité divers

Visite de Mme La Députée Cécile Untermaier : le vendredi 28/01/2022, en présence des adjoints, d'une conseillère et du maire, la commune lui a été présentée ainsi que le projet de Gîte. Elle a apporté tout son soutien à cette initiative et a adressé un courrier de soutien motivé à Madame la Présidente de Région, ainsi qu'à Monsieur le Préfet. Elle a souhaité évoquer le Parc Naturel Régional, puisque le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne a voté la poursuite de l'étude de périmètre et d'opportunité d'un PNR pour notre territoire.

SIVOS : Malgré un important mouvement de personnel du SIVOS, les services fonctionnaient plutôt bien jusqu'à l'explosion des cas COVID. Le personnel du Sivos, les enseignants et les élèves ont été très touchés par le virus, des absences et des fermetures de classe ont obligé le SIVOS à se réorganiser sans cesse. Les enseignants ont peu de demandes de travaux ou équipements aux mairies.

Syndicat des rivières : un recensement des travaux d'entretien à réaliser sur la Boissine a été fait par l'employé communal et D. Chaudat pour répondre en urgence à un questionnaire. 3km400 sont de nouveau à débroussailler et enlever des embâcles.

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne : lancement de la deuxième phase de l'étude du Parc Naturel Régional.

Elections présidentielles : rappel des dates du 10/04/2022 et 24/04/2022

Devis débroussailleuse : 3 devis ont été demandés pour l'achat d'une épareuse et la reprise de l'actuelle, le financement sera étudié pour la prochaine réunion en Mars.